

Procès-verbal de la séance du 11 avril 2025

L'an 2025, le 11 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur PREAUX, maire.

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné
AUGUSTA Bérengère	X		
BRILHAULT Géraldine	X		
CARBONNIER Nicolas	X		
DEDEYAN Thierry		X	X
DEVE Dominique	X		
DUVERGEY Michel	X		
FERGANI Alexandre	X		
MAGNE Michel	X		
PREAUX Patrice	X		
TLEMSANI Slimane	X		
VOISIN Éric	X		

Monsieur DEDEYAN Thierry donne son pouvoir à CARBONNIER Nicolas.

Secrétaire de séance : Monsieur CARBONNIER Nicolas.

Onze conseillers municipaux en exercice, le quorum est fixé à six.

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2025 est validé par le conseil municipal puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	
1	Convention pour une mise à disposition de personnel communal
2	Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
3	Compte Financier Unique 2024
4	Taux des taxes communales pour l'année 2025
5	Attribution de subventions aux associations
6	Affectation du résultat
7	Budget 2025

1-Convention pour une mise à disposition de personnel communal DCM 2025/04

La secrétaire de mairie est absente depuis le 19/11/2024 suite à un accident de trajet. Le maire expose aux membres du conseil municipal que pour le bon fonctionnement et la continuité du service public, il convient de pallier cette absence. Le maire propose aux membres du conseil municipal de passer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire avec la commune de Saint-Illiers-Le-Bois. La convention règle les détails de nature des activités, de durée, de compétences décisionnelles et de rémunération.

Le conseil municipal approuve à 11 Voix Pour, la passation de la convention de mise à disposition de personnel et autorise monsieur le maire à la signer.

2-Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) DCM 2025/05

Le maire expose que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré par délibération communale le 29 juin 2018. Ce régime indemnitaire se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l'expérience professionnelle (part fixe, indemnité principale fixe du dispositif) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) (part variable, indemnité à titre individuel).

Considérant que les grades des agents ont évolués, il convient d'actualiser la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 Voix Pour, décide :

- d'actualiser l'IFSE et le CIA, à compter du 11 avril 2025 ;
- la mise en place du RIFSEEP nécessitera la prise d'arrêtés individuels et au vu des dispositions réglementaires en vigueur, au profit des agents territoriaux de la collectivité relevant des cadres d'emplois suivants : rédacteurs, adjoints d'animation et adjoints techniques. La délibération fixe la détermination des groupes de fonctions, de leurs montants maxima ainsi que les conditions d'attribution et de versement.

3- Compte Financier Unique 2024

DCM 2025/06

Le maire présente le compte Financier Unique 2024 de la Commune. Le conseil municipal, hors de la présence du maire, adopte à 10 Voix Pour, le compte financier unique 2024 arrêté comme suit :

Section	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	270 142.36 €	53 158.22 €
Recettes	321 627.83 €	69 913.20 €
Report N-1	+ 80 928.14 €	+ 51 434.20 €
Clôture 2024	+ 132 413.61 €	+ 68 189.18 €

4- Taux des taxes communales pour l'année 2025

DCM 2025/07

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025. Il est proposé d'augmenter l'ensemble des taux des taxes pour l'année 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix Pour, décide de fixer les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

TAXES	TAUX 2025
Taxe foncière sur bâti	21.20 %
Taxe foncière sur non bâti	34.50 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9.55 %

5- Attribution de subventions aux associations

DCM 2025/08

Le maire expose au conseil municipal l'ensemble des demandes de subventions reçues. Après étude de celles-ci, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer 1 843.45 € à la Caisse des Ecoles et 3 059€ répartis aux associations ci-dessous :

Désignation	Montant versé pour 2025
APEVEC	200€
Association Sportive de Chaufour les Bonnières (ASCB)	400€
Chorale Sopalteba	100€
Comité des Fêtes de Chaufour lès Bonnières (CFCB)	400€
Pompiers Humanitaires	459€
USEP Chaufour / La Villeneuve	1 500€
Total	3 059€

6- Affectation du résultat

DCM 2025/09

La section de fonctionnement est excédentaire de 132 413.61€

La section d'investissement est excédentaire de 68 189.18€.

Au vu du résultat excédentaire des deux sections, A 11 voix Pour, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 clos comme suit :

SECTION d'INVESTISSEMENT	
R 001	68 189.18 €
1068	0 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
R002	132 413.61€

7- Budget 2025

DCM 2025/10

Le maire présente le budget 2025 de la commune, il est équilibré comme suit :

Section	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	474 424.61 €	1 429 069.23€
Recettes	342 011.00 €	1 360 880.05 €
Résultat Reporté	+ 132 413.61 €	+ 68 189.18 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget équilibré présenté par le maire pour l'année 2025.

Questions diverses**Aucunes questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Auteur : PREAUX Patrice

Date de mise en ligne 27 avril 2025

Conseil municipal du 11 Avril 2025	
PREAUX Patrice, le maire	CARBONNIER Nicolas, Secrétaire de séance
	